

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AR Prefecture
DU COMITE SYNDICAL

063-256300997-20221011-390_2022-BF
Reçu le 24/10/2022

Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18 heures 30 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 04 octobre 2022

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	11
Suppléants En exercice	12
Présents	0
Votants Eau Collectif Autonome	11 11 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Serge DURAND, Frédéric CHONIER, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Norbert ARMENGAUD, Marc BONNOT.
Mesdames Yvette DA SILVA et Sandrine PERI

Procuration : Madame CHATAING Patricia à Monsieur Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PERI

Objet : Décision modificative budget assainissement collectif

Le Président explique aux délégués que suite au transfert de compétences eau et assainissement de la commune de Saint-Victor-Montvianeix au SIEA Rive droite de la Dore, une erreur administrative s'est glissée dans un dossier d'emprunt concernant l'assainissement collectif (pour la STEP). En effet, il y a eu une incompréhension entre les services de la Trésorerie, la banque des territoires et nos services. La demande de prélèvement automatique n'a pas été faite et a engendré des intérêts de retard d'un montant de 35.77 €. Après une demande de remise dérogatoire, celle-ci a été refusée par la Direction de la Banque. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative car cette somme soit être imputée au compte 6711 et celui-ci n'a pas été approvisionné lors de la confection du budget.

Il est donc proposé :

Fonctionnement dépenses :

Compte 61521 : - 35.77 €

Compte 6711 : + 35.77 €

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présent.

Le comité après en avoir délibéré accepte la décision modificative présentée pour le budget assainissement collectif

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le mardi, le 11 octobre 2022

Le Président,

Guy PRADELLE

